

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 04 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 juin 2024

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. MAHE Bertrand, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoint ;

Mmes DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, Mme ROSSIGNOL Christine, M.PASCO Yann, Mmes RUMEUR Anne, HERVE Nadia, M. FICKO David, M.LE SOMMER Charles, Mme WLODARCZAK Françoise, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19

Présents : 13

Représentés : Mme JEGO Anne-Marie par M. CAGNARD Hervé

M. MADEC Jacques par M. MATIGNON Philippe

M. HUET Pascal par M. MAHE Bertrand

Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine par M.BEGKOYIAN Pierre

Absents:

M. CAILLOCE Stéphane

Mme KERZERHO Sophie

Votants : 17

Secrétaire de séance : M. MATIGNON Philippe,

LISTE DES DELIBERATIONS

n°2024-4-1: Prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme et modalités de concertation

n°2024-4-2: Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre de l'Appel à projet Patrimoine Maritime et Littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes

n°2024-4-3: Acquisition de la parcelle BC 237

n°2024-4-4: Déclassement d'une portion du domaine public communal à Keréré

n°2024-4-5: Echange de portions de parcelles à Keréré

n°2024-4-6: Prix de vente du livret : Le sentier des Mégalithes de Locmariaquer

n°2024-4-7: Modification n°2/2024 du tableau des effectifs

n°2024-4-8 : Délégations n°03 du Conseil Municipal au Maire

n°2024-4-1: Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme et modalités de concertation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification stratégique et réglementaire exprimant sur le territoire de la commune, le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'habitat, de services, de déplacement, d'environnement et d'urbanisme.

Monsieur Le Maire expose aux Conseillers l'intérêt de réviser le plan local d'urbanisme (P.L.U.) approuvé le 24 juin 2019, modifiés les 25 janvier 2022 et 14 décembre 2023,

, pour prendre en compte les documents suivants :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, adopté le 29 septembre 2023,
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, adopté le 7 février 2020,
- Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM) approuvé le 25 août 2020,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auray, approuvé le 14 février 2014, modifié le 4 octobre 2019 (volet commercial) et le 7 juillet 2022 (volet littoral),
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020,
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours de révision.

Afin :

- de se mettre en conformité avec les lois ELAN du 23 novembre 2018 et Climat et Résilience du 21 août 2021 ;
- de réactualiser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- de disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement.
- de déterminer les possibilités d'un développement raisonné de l'habitat et des activités économiques en limitant la consommation de l'espace, en évitant l'étalement urbain et privilégiant des formes urbaines favorisant la densification.
- d'engager une réflexion pour définir des secteurs où il conviendrait d'envisager une requalification urbaine.
- de créer et réactualiser des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au regard de la tension sur l'habitat et de la loi « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)
- de définir les éléments paysagers et espaces naturels à préserver et mettre en valeur.
- de définir les Périmètres Modifiés des Abords (PDM) des monuments classés et inscrits.
- de réaliser une étude patrimoniale en vue de protéger les habitations remarquables.
- de prendre en compte l'inventaire des zones humides et le schéma directeur des eaux pluviales
- de maintenir et conforter les zones à vocation agricole et aquacole afin de pérenniser et favoriser les activités primaires sur le territoire de la commune,
- de revoir les équipements et infrastructures publics nécessaires dans l'avenir.

Il y a donc lieu de réviser le plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L153-31 et suivants du code de l'urbanisme.

Afin d'associer les habitants, les associations et les acteurs concernés au devenir de la commune, une concertation sera organisée par la commune tout au long du déroulement de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet, à des moments spécifiques dédiés. Cette concertation a pour objectif d'informer le public et de lui offrir la faculté de donner son avis en amont, à un stade où le document est essentiellement défini par ses objectifs et encore en phase d'élaboration. Il s'agit de débattre de l'opportunité, des objectifs et orientations principales du document d'urbanisme, de ses enjeux socio-économiques et de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Les modalités de concertation à mener avec la population conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme sont fixées par la présente délibération.

Il sera précisé que le Maire peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal selon les objectifs exposés ci-dessus.

DECIDE que la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se fera par le biais de :

- Informations régulières sur le déroulement des études et de la procédure via le site Internet de la Commune et le bulletin d'information communal.
- Articles dans la presse locale.
- Exposition à la Mairie pendant une durée de 15 jours minimum des documents graphiques présentant d'une part le diagnostic initial de la commune, d'autre part, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement.
- Exposition à la Mairie pendant une durée de 15 jours minimum du projet de zonage du PLU et de son règlement.
- Organisation de 2 réunions publiques avec l'urbaniste chargé de l'étude.
(Les dates des expositions en mairie et des réunions seront communiquées par voie de presse)

DECIDE de rechercher un cabinet d'urbanisme pour la révision du PLU et donne tout pouvoir à M. Le Maire à cet effet.

DEMANDE à Monsieur Le Maire de notifier la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme.

DIT que, conformément à l'article R. 113-1 du code de l'urbanisme, le centre national de la propriété forestière sera informé de la présente.

PREND note qu'en application de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme, la révision du document d'urbanisme permet au Maire de surseoir à statuer sur les projets de constructions ou d'opérations qui pourraient compromettre les changements envisagés dans le cadre de la révision du PLU.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

SOLLICITE de l'Etat conformément au décret n°83.1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU.

PROCEDE aux mesures de publicité de la présente délibération selon les dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme.

DIT que conformément à l'article R. 153-22 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée sur le portail national de l'urbanisme.

n° 2024-4-2: Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre de l'Appel à projet Patrimoine Maritime et Littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes

Monsieur le Maire expose aux Conseillers le projet de réhabilitation et de modernisation du Sémaphore de Kerpenhir qui se caractérise par une remise aux normes du Sémaphore pour l'Ecole de voile et par la création d'un nouveau volume entre les deux bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle que bien que le bâtiment appartienne au Conservatoire du Littoral nous serons mandatés maître d'ouvrage dans le cadre de la convention de gestion.

Le montant total des travaux s'élève à 590 559,99 € HT, soit 708 671,99 € TTC avec un aléas et imprévus de 3 % (17 200,78 €).

Les travaux se décomposent en une part Réhabilitation pour un montant de 289 309,59 € et une part Extension pour un montant de 301 251,40 €.

Seuls les travaux de réhabilitation sont pris en compte dans l'Appel à Projets de la Région sur le Patrimoine Maritime et Littoral pour la Réhabilitation du bâti et médiations innovantes.

Ces travaux sont éligibles à une aide financière de la Région dans le cadre de l'appel à projet Patrimoine Maritime et Littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions

SOLLICITE une aide financière de la Région au titre du Patrimoine Maritime et Littoral pour le projet de réhabilitation et de modernisation du Sémaphore de Kerpenhir.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Etat - Fonds d'Intervention Maritime 60 % :	354 335,99 €
Région - Projets Nautiques Intégrés :	115 635,00 €
Région - Patrimoine Maritime Littoral :	70 000,00 €
Autofinancement avec TVA à récupérer	<u>168 701,00 €</u>
Total	708 671,99 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette sollicitation.

n° 2024-4-3: Acquisition de la parcelle BC 237

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le propriétaire d'une parcelle se situant en partie en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme nous propose dans le cadre d'une division parcellaire une cession gratuite de la portion impactée. Il sollicite en contrepartie que l'on pose une clôture en limite de propriété.

Vu le plan de division de la parcelle BC 98 aboutissant à la création de la parcelle BC 237,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 24 juin 2019, modifiés les 25 janvier 2022 et 14 décembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE d'acquérir la parcelle BP 237 d'une contenance de 181 ca à l'euro symbolique.

DECIDE la mise en place d'une clôture sur environ 18 m de long en limite de propriété de la BC 234.

PREND en charge les frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la concrétisation de cette acquisition.

n°2024-4-4: Déclassement d'une portion du domaine public communal à Keréré

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'en 1996 les propriétaires de la parcelle BI 106 (parcelle primitive de la BI 377) avait donné leur accord pour la cession d'une portion de leur parcelle pour la continuité du cheminement piétons à Keréré.

Le bornage s'est traduit par la création de la parcelle BI 378 d'une contenance de 28 ca qui a été intégrée au domaine public communal par le service du cadastre sans délibération communale.

En 2005 un autre bornage dans le même site a été programmé en vue d'un échange d'une portion du domaine public communale non affectée à la circulation en contrepartie d'une autre portion de la BI 377 mais n'a pas été suivi d'effets.

Aujourd'hui il nous faut régulariser la situation.

Considérant que ladite portion, d'une surface de 87ca, n'est plus affectée à l'usage du public,

Vu l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSTATE la désaffectation d'une portion du domaine public communal d'une contenance de 87 ca (BI 377p-c) selon le plan annexé.

DECLASSE la portion désaffectée précitée du domaine précité.

INTEGRE ladite portion au domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

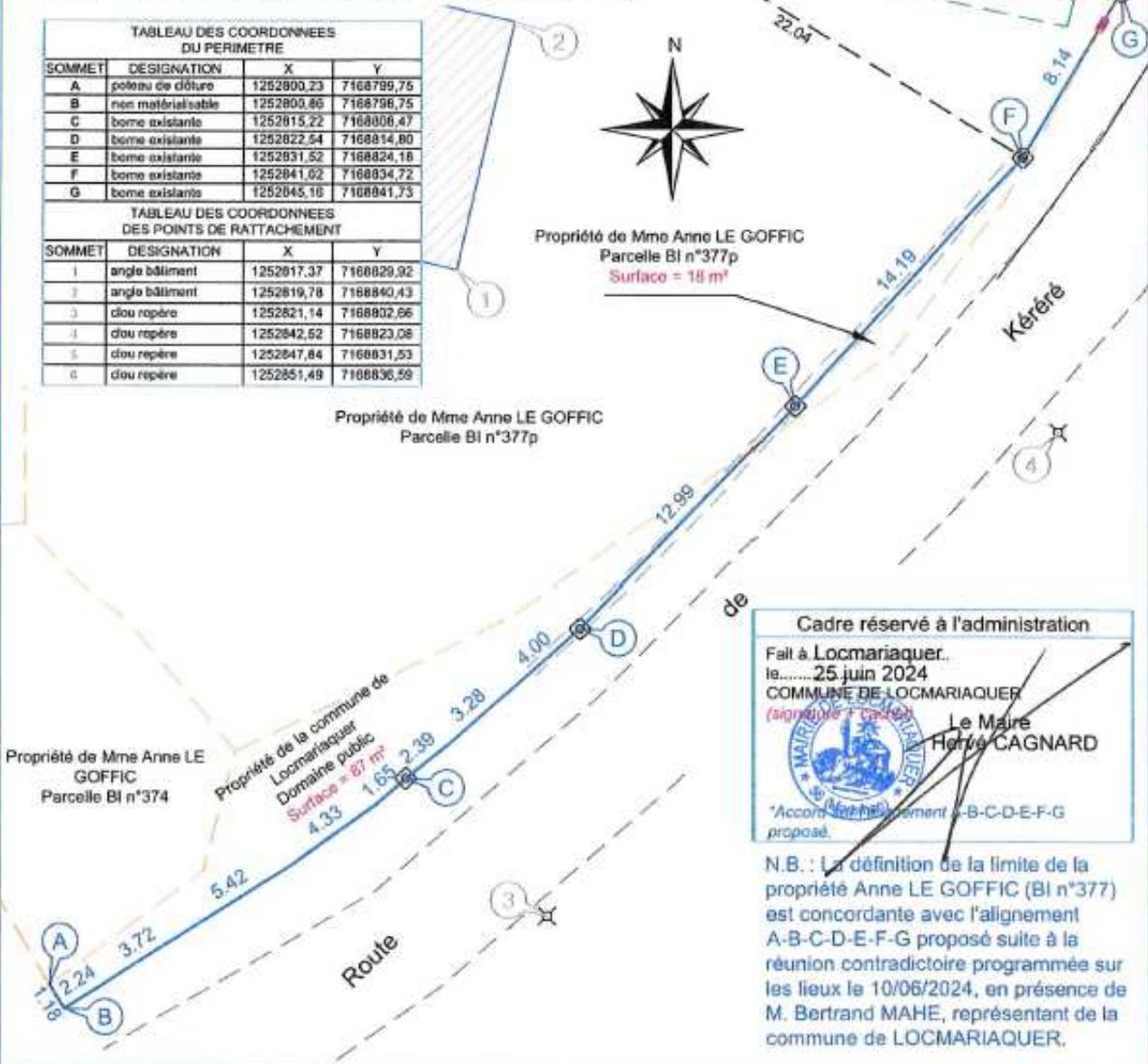
Commune de LOCMARIAQUER

Route de Kérééré
Section BI n°377

PLAN DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DE LA PERSONNE PUBLIQUE Propriété de la commune de Locmariaquer

TABLEAU DES COORDONNEES DU PERIMETRE			
SOMMET	DESIGNATION	X	Y
A	poteau de clôture	1252800,23	7168799,75
B	rien matérialisable	1252800,86	7168798,75
C	borne existante	1252815,22	7168808,47
D	borne existante	1252822,54	7168814,80
E	borne existante	1252831,52	7168824,18
F	borne existante	1252841,62	7168834,72
G	borne existante	1252845,16	7168841,73

TABLEAU DES COORDONNEES DES POINTS DE RATTACHEMENT			
SOMMET	DESIGNATION	X	Y
1	angle bâtiment	1252817,37	7168829,92
2	angle bâtiment	1252819,78	7168840,43
3	clou repère	1252821,14	7168802,96
4	clou repère	1252842,52	7168823,06
5	clou repère	1252847,84	7168831,53
6	clou repère	1252851,49	7168836,59



Cadre réservé à l'administration

Fait à Locmariaquer, le.....25 juin 2024
COMMUNE DE LOCMARIAQUER
(signature et cachet)
Le Maire
Hervé CAGNARD

*Accord préalable n° B-C-D-E-F-G proposé.

N.B. : La définition de la limite de la propriété Anne LE GOFFIC (BI n°377) est concordante avec l'alignement A-B-C-D-E-F-G proposé suite à la réunion contradictoire programmée sur les lieux le 10/06/2024, en présence de M. Bertrand MAHE, représentant de la commune de LOCMARIAQUER.

- LEGENDE**
- Application cadastrale non bornée
 - Limite objet d'un procès-verbal de délimitation de la propriété de la personne publique - Commune de LOCMARIAQUER
 - Bâtiment issu d'une application cadastrale
 - Point et cote de rattachement
 - Bâtiment
 - Clou et borne existants
 - Mur
 - Halle

NICOLAS associés
SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres - Experts - Urbanistes diplômés
AGENCE D'AURAY
Immobilité Océanique - Porte Océane 2
23, rue du Danemark - BRECH - 56400 AURAY
Tél. : 02 97 24 12 37 - Fax : 02 97 56 22 25
Email : aurey@nicolas-associes.fr
www.nicolas-associes.com

ECHELLE 1 / 250

Dressé le 25/06/2024

Dressé par Mr Killian LE GALLIC

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : A24-236

Validé par le Géomètre-Expert

Ordre des Géomètres - Experts
SELARL NICOLAS Associés
Adeline LE STRAT - N° d'inscription à l'ordre 054
23, rue du Danemark - BRECH - 56400 AURAY
Tél: 02 97 24 12 37

n°2024-4-5: Echange de portions de parcelles à Keréré

Monsieur le Maire signale que par délibération n°2024-7-4 de ce jour une portion du domaine public communal d'une contenance de 87ca (BI 377p-c) a été déclassée à Keréré.

Il mentionne qu'un cheminement doux (piétons et vélos) a été réalisé depuis le Rond-Point de Kerlud jusqu'à l'entrée du Lotissement de Keréré et que son assiette a empiété sur une portion d'une parcelle privée pour 18ca (BI 377p-b).

A la demande de la propriétaire de la parcelle précitée il nous faut régulariser la situation.

Considérant que la portion communale, d'une surface de 87ca, n'est plus affectée à l'usage du public,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

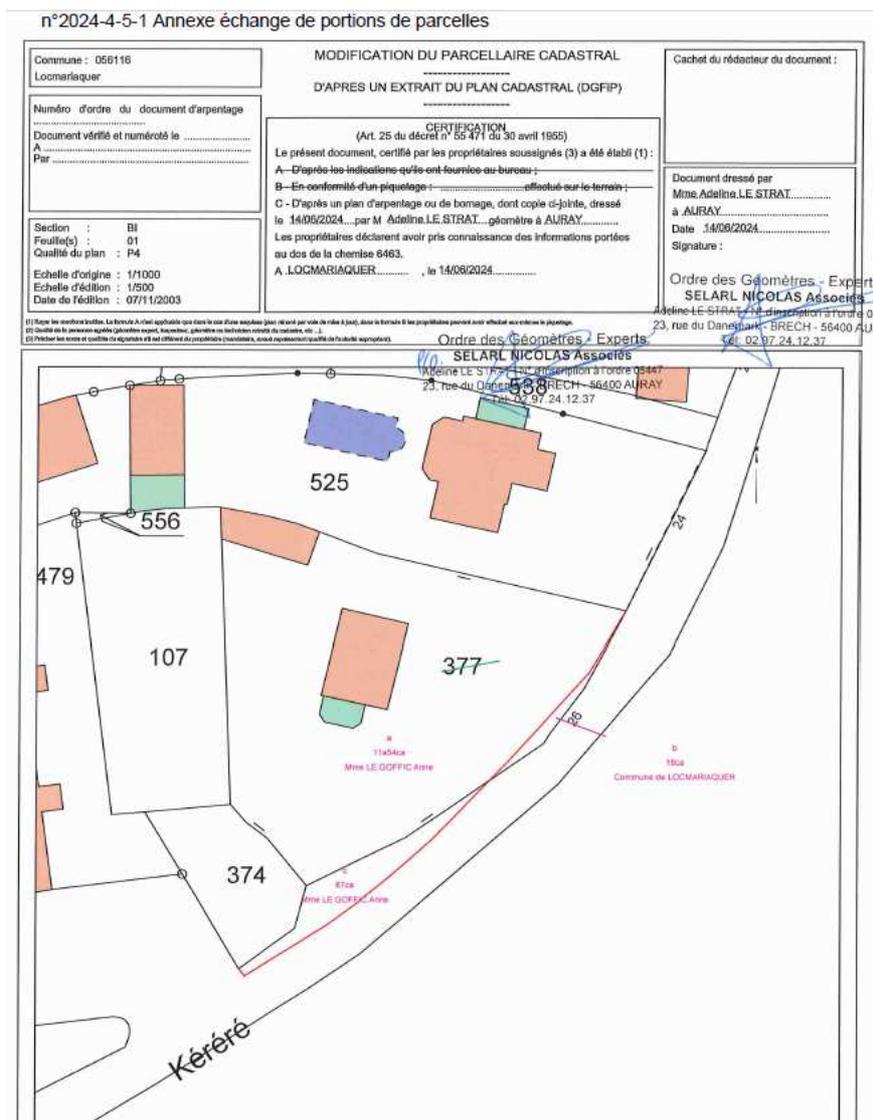
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

ECHANGE la portion du domaine public communal d'une contenance de 87ca (BI 377p-c) contre la portion de la parcelle privée de 18 ca (BI377p-b) selon le plan annexé

PREND en charge les frais de notaires et de géomètre.

INTEGRE ladite portion de 18ca au domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cet échange.



n° 2024-4-6: Prix de vente du livret : Le sentier des Mégalithes de Locmariaquer

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'un livret « Le sentier des mégalithes de Locmariaquer » permettant la découverte des plus importants monuments de la commune a été édité avec le soutien et la validation scientifique de l'« Association Paysages de Mégalithes ». Il décrit en détail sur chaque site les caractéristiques des monuments et propose leur découverte via un circuit vélo ou piétons.

Considérant que l'édition de ce fascicule en grand nombre d'exemplaire doit s'autofinancer ;

Considérant la délibération n°2013-4-8 du 23 mai 2013 portant création d'une régie de recettes pour notamment la vente de livrets à la médiathèque.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention;

FIXE le tarif du livret « Le sentier des Mégalithes de Locmariaquer » à **1,50 €**.

RATTACHE les produits de la vente à la régie pré citée.

n° 2024-4-7: Modification n°2/2024 du tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les budgets de la Commune et du Camping Municipal 2024;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

MODIFIE le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

- **SUPPRESSION** à compter
 - du 1^{er} juillet de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - du 15 juillet d'un poste d'agent de maîtrise,
- **CREATION** à compter :
 - du 1er juillet de deux poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - du 15 juillet d'un poste de technicien à temps complet.

n°2024-4-8 : Délégations n°03 du Conseil Municipal au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article L.2122-22;
VU la délibération municipale n°2020-3-5 du 03 juillet 2020 portant délégations 4° et 16° de l'article précité du Conseil au Maire ;

VU la délibération municipale n°2020-4-23 du 15 juillet 2020 portant délégations 1°,3°,5°,6°,7°,8°,9°,10°,11°,14°15°,17°,20°,24° et 26° de l'article précité du Conseil au Maire ;

Il est rappelé que le Maire peut recevoir des délégations du Conseil Municipal afin d'améliorer le fonctionnement de la collectivité, sa réactivité et la sécurité juridique de son fonctionnement.

Il est envisagé la délégation suivante :

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la délégation 27° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T pour tout projet dont les crédits sont prévus au budget primitif de la Commune ainsi qu'aux budgets annexes : Energie Photovoltaïque, Port et Camping.

Questions diverses Conseil Municipal du 4 Juillet 2024

1 – ARS

1.1/ Point COVID : (éléments du 27 juin 2024) :

Depuis l'émergence du COVID-19 il y a plus de trois ans, la surveillance épidémiologique de Santé publique France repose sur un dispositif multi-sources qui permet un meilleur suivi.

La région Bretagne détient le record du plus grand nombre de tests positifs au Covid-19. La reprise de l'épidémie se fait ressentir dans toute la Région. Il s'agit du variant Omicron qui est très contagieux mais beaucoup moins agressif. Et il n'y a, pour le moment, pas d'incidence majeure sur les services des urgences.

*En Bretagne, la semaine dernière, le taux d'incidence des cas d'infection respiratoire aiguë (IRA) en médecine générale a été estimé à 434 cas pour 100 000 habitants. Les symptômes restent modestes et la plupart des patients ont souvent une autre maladie en même temps. « **Il n'y a pas de forme grave** ».*

1.2/ Point Grippe :

Retour à la normale, pas d'épidémie et baisse des consultations.

2 - DIVERS :

2.1/ Situation hydrologique :

La pluviométrie des derniers mois a été nettement supérieure à la normale.

Le Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (Creseb) en partenariat avec le Haut Conseil Breton pour le Climat (HCBC) a réalisé une étude sur les enjeux « Eau et Climat », afin de contribuer à la prise de conscience des impacts du changement climatique.

2.2/ Semaine du Golfe : poursuite de la réorganisation de l'association avec la nouvelle équipe. Demain, le 5 juillet, Assemblée générale de l'association et mise en place de la nouvelle organisation.

2.3/ Assemblée Générale de la Cie des PORTS du 27 Mai 2024 :

- Chiffre d'affaires en hausse de 4,5% (32M€) et augmentation du capital à hauteur de 4M€ du département et 1,2 M€ pour les autres adhérents (+6,2 M€). Prévision d'investissement de 20M€.
- Poursuite des investissements (100M€ sur 5 ans) en coopération avec les communes, entreprises et tourisme, intégration de nouvelles activités et maintien des relations étroites avec les élus locaux.
- Projets d'aménagement en cours pour un montant de 32,5 M€ sur plusieurs sites. Il s'agit d'aménager, équiper, entretenir les installations en coopération avec les communes concernées.

- La Cie c'est : 12 400 places de port, plus de 82 300 nuitées/an et un effectif de 307 employés.

2.4/Conseil Départemental : A l'occasion de la dernière session du conseil départemental, le Président David Lappartient a souhaité que les débats puissent être adressés aux élus du territoire. En effet, dans la situation actuelle les départements sont un îlot de stabilité. Cela ne veut pas dire que nous ne soyons pas confrontés à une situation budgétaire compliquée.

La baisse des droits de mutation se confirme. Quant aux dépenses sociales, elles ne connaissent pas de pause puisqu'elles représentent 60% des dépenses nouvelles de fonctionnement, soit 10,85 millions d'€: près de 2 millions d'euros pour la protection de l'enfance, plus de 6 millions pour les personnes âgées et 2,7 millions pour les personnes handicapées.

Grâce à une gestion rigoureuse, le Département est en capacité, pour le moment, d'absorber ces nouvelles dépenses tout en abondant de plus de 13 millions d'euros les dépenses d'investissement.

Cela étant, le budget 2025 va se préparer dans des conditions difficiles qui imposeront des choix drastiques.

Au-delà des contraintes budgétaires à venir, plusieurs dossiers importants sont en cours d'étude : le schéma départemental du tourisme, la restauration scolaire durable et de qualité, ou les grandes lignes en matière de politique éducative et de jeunesse. Ces sujets ont en commun d'évoquer l'avenir du Morbihan. Avenir de nos jeunes, avenir de notre territoire, avenir de notre économie, ainsi que le développement des politiques sociales.

A ce jour, le Département est en capacité d'atteindre les objectifs de l'année : 30 M€ de mesures nouvelles ont été votées notamment à destination des solidarités, de la protection de l'enfance, du développement des territoires, des infrastructures et de la mobilité.

2.5/ CDNPS du 27 juin 2024 (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).

Lors de cette commission, plusieurs dossiers ont été instruits :

- projet de chai à Baden = dossier à revoir en prenant en compte l'architecture locale ;
- extension d'une fumière à Carnac = avis favorable ;
- hangar agricole au Hezo= avis favorable avec réserves ;
- construction d'une maison individuelle à Sarzeau = dossier à revoir en prenant en compte l'architecture locale ;
- changement de destination d'une bâtisse à St Philibert = avis favorable avec les réserves ;
- changement d'une ancienne grange en habitation à Trédion = avis favorable ;
- réfection maison à Locoal-Mendon, = dossier à revoir car incomplet.

3- AQTA / Pays d'AURAY :

3.1/ Comité syndical et Copil du Pays d'Auray :

•Comité Leader / gestion des fonds Européens du 4 juin 2024 :

- Approbation de l'application GEOVELO d'AQTA pour renseigner les usagers des pistes cyclables du territoire et donner toutes les informations utiles aux cyclistes (flux de circulation, stationnements, état voiries...). Subvention : 78 400€.

- Mise en place d'une stratégie d'habitat soutenue par la CCBI sur Belle île. Il s'agit de définir et mettre en place une stratégie de gestion des meublés de tourisme en l'absence d'un PLH sur l'île. Recrutement d'un chargé de mission et subvention de 80 000€.

•Comité syndical et COFIL du Pays d'Auray du 18 juin 2024 :

- création d'un observatoire du territoire et poursuite des études du SCOT, en étudiant une possibilité d'assouplissement mais également une baisse des finances. L'objectif est de prévoir le territoire de demain. Pour cela le service sera articulé en

3 sections : SCOT & Politiques publiques ; EPR & trait de côte ; Observation & prospective.

- question sur l'avenir des PLU, notamment le PLUI. Une étude comparative va être initiée en 2025, afin d'étudier l'intérêt pour les communes et le territoire. Sujet pas encore d'actualité.

- SCOT/ZAN : Au 18 juin, 212 ha disponibles sur l'ensemble des 28 communes du Pays d'Auray. Consommation d'un peu plus de 100 ha d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) depuis 2021 et besoin de 200 ha complémentaire (en ENAF et hors ENAF) pour répondre aux besoins intercommunaux et aux besoins importants des communes. Des règles précises sont en cours d'élaboration et seront discutées en conférence des Maires à l'automne.

3.2/ AQTA :

- Conférence des Maires du 24 mai 2024 :

- Aqta/Foncier : étude des projets en cours et à venir dans le cadre d'une politique foncière de l'habitat.

- Définition du Bail à construction (identique au BRS mais pour le secteur économique), ne nécessitant pas d'Office Foncier Solidaire. Dans ce cas, AQTA ou la commune porte le projet à la place de l'OFS.

- Mobilité : Etudes en cours sur le transport collectif dans le cadre de l'un des volets du SCOT. Nouveau

- Service transport d'AQTA au 1er septembre 2025, par délégation de la Région Bretagne. L'objectif est d'étoffer progressivement l'offre urbaine, de généraliser l'offre de transport sur l'ensemble des communes avec le Transport A la Demande (TAD) et de prendre en compte les services maritimes.

- Déchets : le projet UVE semble répondre aux besoins du territoire et il est étudié en concertation avec

- la Région Bretagne. Mise en place d'un contrôle des accès aux déchetteries avec un maximum de 24 accès /an pour les privés (badges) à compter de 2025.

- Point mensuel Instruction du Droit du Sol du 6 juin 2024 :

- légère baisse d'activité au niveau des permis de construire et permis d'aménager : - 10%. Augmentation des demandes de certificat d'urbanisme.

- au regard des études SCOT en cours et du potentiel d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

- disponible, le sursis à statuer Zan concerne 7 communes à ce jour, dont locmariaquer. En outre, les capacités d'accueil et notamment l'assainissement posent également question pour les projets à venir.

- Bureau communautaire du 7 juin 2024

- garantie d'emprunt pour les opérations immobilières relatives au locatif social ;
- convention de soutien pour mise en place d'un service de location solidaire de

véhicules ;

- subventions aux associations à hauteur de 23000€
- mise en œuvre du programme local de l'habitat ;
- coordination du schéma cyclable communautaire avec le Département ;
- alliance métropolitaine Bretagne Sud pour coopération sur les sujets stratégiques comme l'habitat et la mobilité.
- SPL Tourisme : révision des objectifs pour rapprocher la SPL des habitants.

• Assemblée spéciale SPL AQTA/Energie du 20 juin 2024 :

Mise en place de la structure SPL AQTA/Energie et de la procédure d'instruction :

- expression du besoin par les actionnaires (communes, Aqta) qui financent (reste à charge de 20%) ;
- étude d'opportunité et de faisabilité des projets ;
- si favorable, mise en œuvre d'une DSP, puis validation ;
- avance de trésorerie de la SPL
- possibilité d'avoir 2 entités (public, privé), ce qui permet de lever plus de subventions.
- communication à prévoir sur la filière bois (bois d'opportunité, arbres cassés....) et centrale à bois.

• Conseil communautaire du 21 juin 2024

Généralités :

- Mise à disposition de personnels et matériel (tractopelle. ..) à tarif préférentiel pour les communes ;
- Meliscene : pour cette 1^{ère} année nous serons associés sans participation financière et technique, afin d'étudier l'intérêt pour la commune ;
- Projet de construction secteur St Michel : étude du portage par AQTA foncier ;
- Convention AQTA et office des HLM, pour produire des logements, encadrer les prix du foncier dans le cadre du PLH 2023/2028, rassurer les bailleurs et faire du qualitatif ;
- Renouvellement de la ligne du tire-bouchon : convention de financement des études préliminaires de maîtrise d'œuvre ;
- Mise à jour du schéma cyclable avec ses 64 axes (départemental, intercommunal et communal) ;
- Modification du règlement du fond de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables ;
- Fixation de la grille tarifaire du dispositif de vélos libre-service (expérimentation sur 3 communes Auray/Brech/Pluneret) ;
- Etude concession de service public pour l'exploitation du réseau transport collectif communautaire.
- Fin de la concertation sur l'UVE de Plouharnel ;
- attribution d'un fond de concours exceptionnel au profit de Locmariaquer pour la Maison de santé (129 193€ de fond de concours)

Complément d'information :

- **Maîtrise du foncier pour développer le logement aidé et social :** Avec son adoption en 2023, le Programme Local de l'Habitat (2023-2028) intensifie les actions de la Communauté de communes en matière d'action foncière, pour la production de logements sociaux.
La raréfaction du foncier constructible et les tensions du marché de l'immobilier imposent de se doter d'outils permettant d'acquérir et de porter du foncier, assurer la maîtrise publique de sa gestion et ainsi

répondre aux besoins de la production de logements.

Pour cela, AQTA propose différents dispositifs à l'échelle du territoire, mobilisables par les communes : via « AQTA Foncier », et/ou via l'« Etablissement Public Foncier de Bretagne » (EPF).

- **Nouvelles acquisitions de terrains par AQTA FONCIER**

« AQTA FONCIER », dispositif créé en 2023, a pour vocation de soutenir le développement de logements, à partir de l'acquisition de foncier privé. C'est un outil intercommunautaire qui réaffirme l'engagement de la collectivité : accompagner les communes dans la production de logements sociaux.

Les élus communautaires, dans le cadre du dispositif AQTA Foncier, ont ainsi voté l'acquisition des parcelles situées dans la ZAC « Côteaux des Hermines » sur la commune de Plumergat.

- **Développement d'actions foncières de renouvellement urbain avec l'EPF et AQTA**

Les opérations publiques de grande ampleur en matière de logements sociaux présentent souvent un

bilan financier déséquilibré pour les communes. Pour compenser cela, les élus ont voté lors du Conseil

communautaire du 5 avril 2024, la prise en charge par AQTA de ce déficit.

L'objectif est de soutenir l'aménagement d'opérations publiques d'habitat, comprenant une part

minimale de 50% de logements sociaux.

Pour mener à bien ces actions foncières, de nouvelles conventions d'acquisition et de préemption via

L'Etablissement Public Foncier de Bretagne et Auray Quiberon Terre Atlantique ont été votées par les

élus communautaires, s'agissant des projets de :

- restructuration du foyer-logement du Bocéno sur la commune d'Auray (80 places en logement

locatif social);

- construction d'une vingtaine de logements dont un minimum 80 % de logements locatifs sociaux

sur la commune de Saint-Philibert (rue des Presses) ;

- **construction d'une douzaine de logements dont 70 % minimum de logements abordables**

(de type Bail Réel Solidaire), sur la commune de Locmariaquer (secteur « Saint-Michel ») ;

- construction d'une vingtaine de logements dont 50 % de logements locatifs sociaux et 50 % de logements en accession aidée de type bail réel solidaire sur la commune de Quiberon;

- construction d'une cinquantaine de logements dont un minimum de 25 % de logements locatifs sociaux et un minimum de 25 % de logements en accession aidée de type bail réel solidaire sur la commune de Quiberon.

- **Accélérer les solutions de mobilité, un enjeu clé de transformation du territoire :**

La ligne ferroviaire entre Auray et Quiberon, d'une longueur de 26,5 km, permet une desserte TER,

dite « tire-bouchon ». Avec 8 à 12 allers/retours par jour l'été, le service est opérationnel de juin à

septembre. Face au mauvais état de la voie, l'Etat, la Région Bretagne, SNCF Réseau et AQTA ont

décidé de renouveler complètement la ligne, afin de garantir sa pérennité au-delà de 2027.

Les études préliminaires conduites par SNCF Réseau vont aujourd'hui se poursuivre pour définir les

modalités précises des travaux ainsi que les coûts (évalués autour de 55 M€), avant de lancer la

consultation d'entreprises pour les mener à bien.

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2026, pour une réouverture à l'été 2027.

- **Mobilités douces : renforcement du soutien d'AQTA pour développer la pratique du vélo**

Auray Quiberon Terre Atlantique, en lien avec les communes, travaille à la réalisation d'un important réseau de voies de mobilités douces continues et sécurisées, autour des gares, des parcs d'activités, des

établissements publics, commerciaux et scolaires.

Pour faciliter leur création, elle accompagne techniquement et financièrement les communes sur les liaisons douces, et engage en parallèle ses propres projets sur son périmètre d'action.

Pour aller plus loin, une mise à jour du schéma cyclable a été réalisée en 2023 en y intégrant de nouveaux axes et liaisons entre les communes (64 axes, 265 km au total) et de nouveaux services liés à la pratique du vélo (déploiement d'abris vélos sécurisés, stations de réparation, offre d'un service de location longue durée...).

Aujourd'hui, Auray Quiberon Terre Atlantique a la volonté d'accélérer encore la mise en œuvre de son schéma cyclable communautaire avec le renforcement de son soutien aux communes pour la réalisation des aménagements et infrastructures associés aux axes et liaisons cyclables.

Pour encourager toujours plus la pratique du vélo pour les trajets du quotidien, la Communauté de communes a décidé de mettre en place un service de vélos en libre-service.

Pour cette première année d'expérimentation, 10 stations et 80 vélos à assistance électrique seront répartis sur les communes d'Auray, Brech et Pluneret.

Le principe ? Louer un vélo à assistance électrique dans l'une des stations du réseau pour une durée déterminée et le restituer dans l'une des stations du réseau. Ce nouveau service sera accessible sans interruption dans la limite des vélos disponibles, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Son lancement est prévu pour la rentrée 2024.

- **Alliance métropolitaine Bretagne Sud :**

Dès le mois de juin 2023, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté, ont décidé de constituer une entente métropolitaine, afin de créer une coopération renforcée entre intercommunalités.

Premier sujet stratégique commun, les mobilités et le contrat de plan Etat-Région discuté avec l'Etat, dont les principaux enjeux sont de poursuivre les chantiers ferroviaires en Bretagne et faire de l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé un axe des mobilités du quotidien avec une offre de TER à haut niveau de service.

L'alliance historique de ces 5 intercommunalités permet de partager des sujets communs et de parler d'une seule voix vis-à-vis des partenaires, que sont notamment l'Etat et la Région Bretagne.

La constitution de l'« Alliance métropolitaine Bretagne Sud » vient acter l'ambition de travailler collectivement sur la durée. Avec la création d'une « conférence métropolitaine des présidents », il s'agira d'échanger et de débattre sur des thématiques partagées sur les territoires, telles que le développement économique, les mobilités quotidiennes, l'habitat, la santé et l'accès au soin, ou encore l'enseignement supérieur et la recherche. Les décisions prises dans ce cadre seront soumises aux instances réglementaires des Intercommunalités.

L'alliance métropolitaine Bretagne Sud pose les premiers jalons de nouvelles coopérations renforcées entre intercommunalités au bénéfice de leurs populations et de la qualité de vie en Bretagne Sud.

- **Solidarité au sein de l'intercommunalité.**

Grâce aux attributions de fonds de concours, les élus communautaires ont voté à l'unanimité le soutien financier d'AQTA aux communes du territoire, pour les projets de :

- Nouveau musée de Préhistoire sur la commune de Carnac, avec le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 1 000 000 d'euros ;

- Rénovation du port départemental de l'Argol à Hoëdic, avec une convention de subvention d'un montant de 1 000 000 d'euros ;
- Aménagement et valorisation de la Glacière sur la commune d'Etel (avec le transfert du Musée des Thoniers et de l'Office de Tourisme Intercommunal), avec le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 800 117 d'euros ;
- Construction d'un bâtiment modulaire périscolaire sur la commune de Locoal-Mendon, avec le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 183 565 euros ;
- **Construction d'une maison de santé sur la commune de Locmariaquer, avec le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 129 193 euros ;**
- Extension des services techniques municipaux sur la commune d'Erdeven, avec le versement d'un fonds de concours territorial d'un montant de 50 000 d'euros.

- **Bilan de la concertation volontaire.**

Dans le cadre du projet de transformation de l'unité d'Incinération d'ordures ménagères (UIOM) en unité de valorisation énergétique (UVE) sur la commune de Plouharnel, Auray Quiberon Terre Atlantique a lancé une concertation préalable volontaire du 1er mars au 19 avril 2024.

La collectivité se félicite des nombreuses participations des habitants du territoire, qui se sont mobilisés pour exprimer leur intérêt pour la politique de gestion et de prévention des déchets. Le bilan de la concertation, qui synthétise les contributions du public et dresse les enseignements de cette participation, sera disponible sur le site internet dédié à la concertation.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé en 2023, au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes pour les exercices 2018 et suivants. Un bilan favorable qui fait apparaître :

- un renforcement de la solidarité communautaire autour du projet de territoire et du pacte financier et fiscal - une situation financière favorable ;
- une politique ambitieuse.

- **Les circulaires :** A l'occasion des 10 ans de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique vous êtes invités à participer à 3 jours de temps-forts :
 - Vendredi 20 septembre : Le Sémin' AIR entreprises à La Trinité-sur-Mer (Vigie & Lab'Océan)
 - Samedi 21 septembre : La Soirée de lancement officiel à Saint-Goustan de la journée grand public
du 22/09 (cocktail, concert...)
 - Dimanche 22 septembre : La journée grand public avec :
 - o Le Circui'TERRE > 20 km à vélo de Brech (La Chartreuse) à Carnac
 - o Le Circui'MER > de Saint-Goustan pour les paddlers (du SNSM Morbihan Paddle Trophy) ou depuis la Baie de Quiberon sur différents supports vers Carnac

4- COMMUNE :

Communication :

- les résultats des élections européennes et du 1^{er} tour des législatives sont affichés en Mairie, sur le site de la commune et sur mon Village. Ces résultats reflètent la tendance nationale. Indépendamment des résultats définitifs de dimanche prochain, je tiens à ce que la sérénité demeure sur notre commune. Aussi, je compte sur vous tous, élus, pour œuvrer dans ce sens. Je vous remercie.

- Dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants au cours de laquelle un bilan des projets a été fait. A cette occasion, un chèque cadeau de 25€ a été offert à chaque enfant du

Conseil. Je tiens à les féliciter pour leur engagement et je remercie par ailleurs les parents qui les soutiennent dans cette démarche.

- La commune est engagée depuis maintenant près de 2 ans dans la démarche « port propre ». Il s'agit de mettre en place une politique environnementale vertueuse, des moyens de lutte contre les pollutions, d'adapter les infrastructures portuaires et de sensibiliser nos usagers aux enjeux environnementaux.
- Installation illicite des Gens du Voyage sur le terrain principal de football le dimanche 23 juin. Après rencontre avec leurs représentants, procédure d'expulsion en cours auprès de la préfecture.
- Mise en place du poste de nageurs-sauveteurs à compter du 5 juillet.

Travaux :

- Assainissement : les travaux ont été effectués conformément à la planification prévue. Il reste cependant quelques secteurs à finaliser. Merci à tous : services et entreprises pour votre efficacité ; et aux administrés pour votre patience pendant cette période délicate.
- Rond-point de Fetan Stirec : les travaux sont terminés, le rond-point est opérationnel.
- Digue du Brennegi : les travaux sont terminés.
- SPPL : suite aux derniers épisodes météo et à l'érosion d'une portion du chemin côtier entre le Guilvin et le Tal-Hir, le passage est provisoirement suspendu car dangereux. Des négociations sont en cours avec la DDTM pour intervention.

Politique agricole : Monsieur Adrien Rialland, éleveur, est maintenant installé sur la ferme de Kérére où il développe son activité.

Urbanisme :

- **Maison Ars** : suite au retour négatif de l'appel à projet pour réhabiliter le bâtiment, une nouvelle étude va être initiée dans le cadre d'un projet global.
- **Ecole Ty Er Barrez** : projet en cours de re définition en y intégrant la maison Ars ;
- **Maison de santé** : l'inauguration prévue le 25 juin a été reportée pour cause de période de réserve électorale. L'inauguration devrait être programmée le 17 septembre. A ce jour, il y a eu également des retards dans les aménagements ce qui a pour effet de retarder l'installation des professionnels de santé. Ceux-ci devraient intégrer les nouveaux locaux fin septembre/début octobre et fin d'année pour la pharmacie. Par contre, les 1^{ers} locataires devraient prendre possession de leurs logements avant fin juillet.
- **Maison Lautram** : les nombreux retards dans les travaux induisent également un décalage des locations vers la fin d'année.
- **Habitat partagé** : poursuite du projet conduit par un Comité Consultatif Citoyens.
- **Crésidui** : études de réalisation en cours pour optimiser le SDU.

Saisonniers : 4 mobil-homes sont mis à disposition des entreprises qui emploient des saisonniers.

Etudes en cours :

- Festivités organisées pour les 10 ans d'Aqta : les Circulaires ;
- Les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune ;
- Scot/Zan/Mos : définition des différentes parcelles au regard des nouvelles règles législatives relatives à la sobriété foncière.

Etudes à venir :

- Études prospectives sur l'évolution portuaire (courant été) ;
- Sondage parcelle à proximité du parking de Porz Fetan (courant automne) ;
- Définition des besoins UNESCO en matière de foncier, d'infrastructures, de services (courant automne) ;
- Plan de circulation commune et stationnements (fin d'année) ;

Agenda :

- **Le 21 Mai :** Présentation du SCOT au élus du Conseil Municipal
- **Le 23 Mai :** Commission Départementale de la Nature des Paysage et des Sites en Préfecture ;
Préparation de la prochaine Commission Départementale des Aménagements Commerciaux (Atelier des entreprises) ;
- **Le 24 Mai :** Conférence des Maires d'Aqta ;
Réunion Mission locale ;
- **Le 25 Mai :** Inauguration médiathèque de Quiberon ;
Rencontre avec M le député de la circonscription.
- **Du 27 au 31 Mai :** Exercice amphibie Barr Avel (Bâtiment de projection et commandement Mistral, hélicoptères de la Marine et de l'armée de terre, 3^{ème} régiment d'infanterie de marine) sur Sarzeau, Locmariaquer et Baie de Quiberon ;
- **Le 27 Mai :** AG de la Cie des ports ;
- **Le 28 Mai :** Rencontre conseil juridique à propos de la modification du PLU ;
- **Le 30 Mai :** Commission du Pays d'Auray des adjoints à l'urbanisme ;
- **Le 31 Mai :** Réunion AQTA/Politique Locale de l'Habitat ;
AG Paysage des Mégalithes (dossier UNESCO) ;
- **Le 3 Juin :** Réunion prévision de travaux au camping ;
Comité SPL AQTA/Energie ;
- **Le 4 juin :** Comité programme de financement européen LEADER ;
- **Le 6 Juin :** Point mensuel Instruction du Droit du Sol (AQTA) ;
- **Le 7 Juin :** Bureau communautaire ;
Réunion AQTA/Logements sociaux ;
- **Le 8 juin :** Randonnée gourmande (association Laos éducation) ;
- **Le 9 juin :** **Election Européennes ;**
- **Le 11 Juin :** Commission Régionale de Gouvernance (SCOT/Région Bretagne) – Projets d'envergure ;
- **Le 12 Juin :** Commission Régionale de Gouvernance (SCOT/Région Bretagne) – Mise en œuvre outil
de mesure sobriété foncière ;
- **Le 14 Juin :** Réunion APPB (ports propres) ;
AG Semaine du Golfe ;
Réunion AQTA/Ateliers de l'habitat ;
- **Le 17 Juin :** Rencontre avec le président du PNR ;
Rencontre avec l'inspecteur d'académie sur le remplacement de la directrice de l'école ;
- **Le 18 Juin :** Comité de pilotage SCOT et Conseil syndical du Pays d'Auray ;
- **Le 20 Juin :** Réunion des vice-présidents d'AQTA ;
CA assemblée spéciale SPL AQTA/Energie ;
Réunion président d'AQTA ;
- **Le 21 Juin :** Conférence des Maires du Pays d'Auray
Conseil Communautaire ;
Evènement UNESCO (entreprises) ;
Fête de la musique ;
- **Le 22 Juin :** Kermesse de l'école et cérémonie de départ d'Anne Comte, directrice de l'école ;

- **Le 24 Juin :** Comité de pilotage Plan d'Education du Territoire Locmariaquer/St-Philibert ;
- **Le 25 Juin :** Réunion tourisme (OTI) ;
Conseil Municipal des Enfants ;
Conseil d'école ;
Rencontre avec les professionnels de santé ;
- **Le 26 Juin :** Journée prévention routière (police mutualisée Locmariaquer/Crac'h)
- **Le 27 Juin :** Commission Départementale de la Nature des Paysage et des Sites en Préfecture ;
Réunion DDTM travaux sur le littoral ;
- **Le 28 Juin :** Réunion des Maires – Semaine du Golfe ;
 - Réunion meublés de tourisme ;
 - Réunion SCOT-Affinage du MOS pour la commune ;
- **Du 28 au 29 Juin :** Ultramarin ;
- **Le 30 Juin :** Pardon du Moustoir ;
 - **1^{er} tour des élections législatives ;**
- **Le 1 Juillet :** Réunion SCOT Pays d'Auray ;
 - Vernissage RegArt Chapelle St-Michel ;
- **Le 2 Juillet :** réunion présentation technique pistes cyclables ;
- **Le 3 Juillet :** Réunion préparatoire festival du jeux (UFCV-Locmariaquer-St-Philibert) ;
- **Le 4 Juillet :** Point mensuel Instruction du Droit du Sol (IDS) ;
 - Réunion vice-présidents d'AQTA ;
 Réunion évolution du SAAD avec le Conseil Départemental ;
Rencontre avec la sénatrice sur la problématique du ZAN.

Remerciements :

- Je remercie les services et les élus pour l'organisation et la gestion du 1er tour des élections.
- Les associations suivantes remercient le Conseil pour l'attribution des subventions :
Observatoire du Plancton / Lok en bulles / la SNSM / St Vincent de Paul / le Grain.
- Je vous souhaite un bel été.

Pour rappel : 7 Juillet, 2^{ème} tour des Elections Législatives.

La séance est levée à 20 heures 27

**Vu le secrétaire de séance,
Philippe MATIGNON**

**Vu Le Maire,
Hervé CAGNARD**